

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015.

La séance débute à 20 heures 32 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2015

Présents : Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR donne procuration à Claude CHAPPUIS, Fabien BELOTTI donne procuration à Valérie BURINE.

Absent excusé : Denis RAQUIN.

Secrétaire de séance : Frédéric PERICARD.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2015.

Christian JOLIE exprime le fait que ses corrections sur le compte-rendu du 6 juillet 2015 n'ont pas été prises en compte avant l'envoi en sous-préfecture. Il souhaite donc qu'elle figure dans ce compte-rendu :

Les corrections concernant la délibération 50-2015 du Conseil municipal du 6 juillet 2015 :

« **Débat :** Stéphanie LOVENJAK demande comment on connaît les prix ? David PERAY répond que les prix sont fixes et compris dans le marché initial. Stéphanie LOVENJAK demande s'il s'agit de la valeur réelle qui avait été annoncée ? David PERAY répond qu'OBM se fait un peu d'argent, bien entendu. Ils ne fournissent que la matière première. Ils ne fonctionnent que comme ça. Claude CHAPPUIS ajoute qu'ils ont fait participer des entreprises locales, c'est un plus (Hofer, Léman Elec). Valérie BURINE dit qu'il faut prendre une garantie dommage-ouvrage. David PERAY dit que c'est à la commune de la prendre, pas à OBM. Christian JOLIE rappelle qu'il avait bien été dit qu'OBM n'allait pas réaliser tous les travaux liés au différents corps de métiers mais, il demande à nouveau quelle somme à prévue OBM pour se rémunérer ? Aujourd'hui, sur les 235.000€ budgété, il leur reste encore 129.000€ compte tenu des délibérations déjà voté. David PERAY répond qu'il a essayé de calculer mais il n'arrive pas à déterminer le taux de la matière première. Christian JOLIE rappelle les coûts concernant la bibliothèque, 320.000€ HT de budget ce qui correspond à 385.000€ TTC. Le réalisé a été donné à 415.000€ TTC; Stéphanie LOVENJAK dit qu'il y a beaucoup d'interrogations. David PERAY dit qu'une paroi va être ajoutée, il y aura peut-être un avenant de 2300€, c'est en cours de négociations. Sophie COLLET dit que tant que le travail est bien fait, cela ne regarde pas la commune. Christian JOLIE lui répond qu'il faut tout contrôler afin de ne pas se faire surprendre par rapport au budget prévu. »

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission finances (Michel PETER)

☛ Michel PETER donne quelques nouvelles sur le budget, notamment des confirmations de dotation.

☛ Il a reçu des informations pour 2016, la tendance est à la stabilisation de ces fonds.

Il y aura 23 000€ en moins l'an prochain concernant la péréquation mais on recevra aussi moins de DGF.

En 2016, la différence est de 3 000€. Cela est minime car il y a deux effets cumulés. L'effort porte beaucoup sur la commune. C'est en fait une bonne nouvelle pour la commune et son budget 2016.

☛ La dernière facture OBM a été payée.

☛ Il y a une délibération à la fin pour rectifier les comptes.

☛ Christian JOLIE demande ce qu'il en est de la ligne budgétaire correspondant au feu d'artifice Il souhaitait savoir à quoi correspondait la différence entre le montant des feux et le montant indiqué de 5 400€ ? Claude CHAPPUIS répond que les feux ont toujours coûté 3500€, le montant était le même cette année. Nous avons même pu tester de nouveaux produits « bleu blanc rouge ». Michel PETER ne comprend pas la question, il va vérifier la facture et confirmera à Christian JOLIE.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ Il y a eu deux réunions dont une menée par Frédéric PERICARD concernant la mise en esthétique de Mucelle. Frédéric PERICARD dit qu'il en a déjà parlé la dernière fois. Ils ont dégrossi le travail. Claude CHAPPUIS a rencontré Mme BURLA car la commune souhaiterait récupérer une bande de terrain lui appartenant. Elle accepterait de laisser une bande de terrain pour 14 voitures soit 5m50. Elle ne voulait pas que l'on coupe les arbres.

Brigitte FLEURY demande qui achèterait cette parcelle ? Claude CHAPPUIS répond que c'est la commune. Stéphanie LOVENJAK constate que cela fera des places pour l'immeuble Valentina. Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit d'un projet sur deux ans, l'immeuble va avoir des problèmes bien avant, dans les 6 mois qui viennent. Valérie BURINE pose des questions sur la budgétisation du marché ? Michel PETER répond que pour reporter les sommes, il faut que les frais soient

engagés. On reportera pour l'an prochain et on pourra ainsi payer le marché. Claude CHAPPUIS ajoute que ce projet est important cela permettrait de créer une route correcte dans le cadre du mandat. Brigitte FLEURY demande qui va utiliser les parkings ? Frédéric PERICARD répond que ce sera tout le monde, il y a beaucoup de monde à Mucelle les weekends et peu de parkings pour se garer. Christian JOLIE remarque que ce sont des contraintes qui retombent sur les finances de la commune, on demande à la commune de construire des places de parking pour le compte de ceux qui ne les ont pas prévues chez eux. Frédéric PERICARD ajoute que l'on ne peut pas imposer aux gens de mettre leur voiture dans leur garage. Claude CHAPPUIS prend l'exemple de la Place du Poizat et de la rue St Maurice, il n'y a pas de garages et de réels problèmes de stationnement. David PERAY dit que ce n'est pas à la commune de payer mais quelles solutions avons-nous ? Brigitte FLEURY dit qu'il faudrait faire des locations de ces places. Jean-Pierre SZWED dit que ce n'est pas une solution, à qui donner la place ? Il n'y en aura que quatorze. Il ne voit pas pourquoi on ferait payer les gens. Michel PETER demande quel serait le prix de cette parcelle ? Claude CHAPPUIS répond qu'il faut la faire estimer par les domaines. Au départ, l'idée était de prendre un carré de terrain pour faire 5 places mais la propriétaire voulait garder ses arbres, il aurait fallu partir en procédure mais Claude CHAPPUIS préfère trouver des compromis qui conviennent à tous. Archigraph s'occupera de tout cela. Il faudra négocier car nous réaliseront un mur et une clôture. Sophie COLLET demande s'il y aura une place handicapés ? Claude CHAPPUIS et Frédéric PERICARD répondent qu'il y en aura peut-être une plus loin, tout dépend si cela est obligatoire. Les élus débattent de cette question.

☞ Devant l'auberge et la boulangerie, les deux places de parking ont été rendues à Mme MOTTIER. Les portiques sont installés.

☞ Plusieurs devis pour des travaux d'eaux pluviales ont été demandés. Lors de la commission voirie de mardi, tout cela sera étudié.

☞ Il reste du travail à faire pour Markosol car il y a eu des oublis concernant le marquage au sol. Michel PETER confirme qu'il manque les bonhommes des passages piétons. Sophie COLLET demande ce qu'il en est pour la route de la plaine ? Claude CHAPPUIS répond que c'est au département de le faire. Michel PETER constate que la route de la Plaine pourrait être rebaptisée « avenue du patchwork ». Stéphanie LOVENJAK demande où en est le nettoyage des feuilles. Claude CHAPPUIS répond qu'il faut être patient car elles tombent encore. Les agents techniques ont eu beaucoup de travail au ruisseau du chemin de la corbière afin de préparer les travaux de la CCPG. Bientôt, le portail vers la maison Maudon va être aussi installé. Il y a aussi beaucoup de travail derrière la cantine-garderie.

☞ Frédéric PERICARD constate que Challex se transforme en Las Vegas, il y a trop d'illuminations et d'éclairage public. Claude CHAPPUIS répond que justement l'extinction des lumières entre 00h et 5h va être étudié notamment sur le quartier de Mucelle. L'idée serait de faire un test sur une rue pendant deux mois, pourquoi pas le chemin des sources. Il faudra étudier cela avec les riverains et passer une délibération en Conseil municipal. Frédéric PERICARD ajoute que c'est effectivement un problème car beaucoup de lampadaires donnent dans les chambres. David PERAY informe qu'il est obligatoire d'avertir les riverains. Claude CHAPPUIS ajoute que cela se fait à Léaz de 23h à 05h, ils font ainsi 6 000€ d'économies par hiver. Emmanuelle JAN a entendu dire qu'il y a moins de délinquance quand il n'y a pas de lumière. Claude CHAPPUIS ajoute que cette semaine la porte d'une voiture a été volée entre 4h et 5h du matin. Brigitte FLEURY demande si l'on pourrait allumer un éclairage sur trois ? Claude CHAPPUIS répond que ce n'est pas possible, il y a une réglementation. Michel PETER souhaite que l'on calcule l'économie réalisée lorsque le test sera effectué. David PERAY pense que sur une rue entière, ça vaut la peine. Claude CHAPPUIS dit que dans les lotissements, des détections pourraient par exemple être mise en place. Il est dommage que l'on ne puisse pas faire de référendum pour la population. Michel PETER conclue qu'il faut que ce projet soit prêt pour le prochain Conseil municipal.

Commission bâtiments (David PERAY)

Il n'y a pas eu de réunion ce mois.

☞ Salle animation : de nombreux lots ont été réceptionnés, il reste encore des réserves. Le problème de chauffage sera réglé d'ici une semaine, il y aurait eu des actes de vandalisme. Les entreprises viennent le 10 et le 11. La peinture et les retouches seront faites cette semaine. L'inauguration se prépare. Les élections auront normalement lieu dans cette salle. Il restera ensuite les plantations. Sophie COLLET demande quand aura lieu l'inauguration ? Claude CHAPPUIS répond qu'on en discutera en questions diverses. Michel PETER informe les élus que les nouvelles constructions ont des incidences sur la prime d'assurance, elle a augmenté de 1 027€. Christian JOLIE demande quel est le montant total pour l'assurance des bâtiments ? Charlotte BREUILH répond que c'est environ 9 à 10 000€.

David PERAY ajoute que l'appel d'offre pour le mobilier sera lancé cette semaine.

☞ Cantine-garderie : jeudi David PERAY et Claude CHAPPUIS ont rencontré OBM, il y a encore quelques retouches à faire.

☞ Appartement de l'école : il a fait des plans, il les présentera en commission.

Il faut faire une réunion dès que possible, beaucoup de sujets à aborder, notamment le budget.

Valérie BURINE demande où en est l'assurance dommage ouvrage ? Michel PETER, Claude CHAPPUIS et David PERAY répondent qu'ils n'ont pas de réponses. Monsieur Favre était en vacances. Valérie BURINE constate que c'est très long, peut-être n'ose-t-il pas dire que c'est négatif.

☞ Les problèmes de chauffage à l'école ont été réglés grâce à la régulation.

☞ Claude CHAPPUIS signale qu'il y a eu un problème ce weekend, les pompiers sont intervenus pour une pollution au fioul. Ils ont conseillé d'ouvrir tous les regards pour aérer les canalisations. Ils ont fait des tests pollution. Il faut donc éventer et compter sur le temps pour rincer.

☞ Auberge : Frédéric PERICARD dit que cela fait un an que l'on doit prendre rendez-vous avec l'aubergiste concernant l'entretien. Claude CHAPPUIS répond que l'on va bientôt le recevoir, il enverra une convocation dès que possible. Frédéric PERICARD demande pourquoi la fontaine ne fonctionne plus ? Claude CHAPPUIS répond que c'est l'aubergiste qui la coupe pour faire des économies d'électricité. Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est de la pompe à chaleur ? Claude

CHAPPUIS répond que c'est quelqu'un qui escaladait qui l'a abimé, c'est désormais réparé. Valérie BURINE explique la procédure pour ne pas renouveler le contrat de 9 ans, il faut faire un acte d'huissier et le mettre en demeure de fournir les contrats. Si cette procédure n'est pas faite, il peut y avoir des frais d'éviction. Il faut être procédurier. Claude CHAPPUIS ajoute que cela aurait du être exigé dans les trois mois de la prise du bail. Frédéric PERICARD ajoute qu'en plus, c'est la commune qui a payé la réparation de la chambre froide. Il faut faire quelque chose, ce n'est pas normal. Claude CHAPPUIS répond qu'à l'époque on arrivait en fin de mandat. Michel PETER dit qu'il faut mettre noir sur blanc ce qu'on veut lui demander. A-t-on fait la demande à un avocat ? Frédéric PERICARD répond que Charlotte BREUILH s'en est occupé. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait aussi demander à visiter les locaux une fois par an. Valérie BURINE confirme que cela est possible.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ Le compte-rendu sera fait lors du prochain Conseil municipal.

Commission communication (Michel PETER pour Denis RAQUIN)

☞ Petit Challaisien : Nouvelle répartition des tâches

-Sophie continue de faire le résumé des délibérations

-Michel s'occupera du résumé des commissions. Le résumé du rapport des commissions du conseil municipal (tel que voté en conseil) sera circulé à la commission communication, au maire et aux adjoints dans la semaine suivant le vote du texte par le conseil. Les propositions de modifications seront à retourner dans la semaine suivante. Le texte final sera envoyé au PC pour publication (pour éviter d'en débattre lors du comité de lecture, et ainsi économiser du temps).

☞ Bilan de la réunion d'accueil des nouveaux habitants.

☞ Mise sous Word brochure d'accueil : Afin de conserver les textes contenus dans la brochure d'accueil dans un document qui soit la référence, le contenu « publisher » de la plaquette a été exportée sous Word et communiqué à la commission communication.

Dans le futur, les textes seront modifiés dans ce document Word, et Michel se chargera de la mise à jour du document Publisher pour refléter les changements lors de la prochaine impression de la plaquette d'accueil.

☞ Point sur refonte site Internet mairie :

RDV pour la formation à l'édition des textes du nouveau site prévue le 19/11 de 18h00 à 21h00 avec le CRI à la CCPG de Gex.

Denis doit confirmer le 09/11 si un second rendez-vous a lieu le 26/11 pour parachever la formation.

Une fois ces formations effectuées, compte rendu avec toute la commission communication lors de la prochaine réunion.

☞ Calendrier des réunions de la commission communication en 2016 et confirmation des réunions 2015.

Prochaine réunion commission communication le 1er décembre à 20h00.

Pour 2016, les réunions des commissions communication auront lieu (sauf changements) tous les jeudis du mois (après le 15), à 20h00.

Premier changement pour le programme 2016 : celle de janvier aura lieu le mardi 19/01 à 20h00.

Commission association (Claude CHAPPUIS pour Fabien BELOTTI)

☞ Il y a eu plusieurs assemblées générales. La commission s'excuse car ils ont été absents à certaines (le calendrier des fêtes et les chroniques d'Algaroth). Claude CHAPPUIS informe les élus que l'année prochaine, c'est la commune qui organisera la réunion du calendrier des fêtes avec présence obligatoire de toutes les associations qui utilisent des salles. En effet, cette année, comme souvent, certaines associations n'étaient pas présentes. Laurence BARESI a même proposé de représenter la mairie à cette réunion. Actuellement la gestion des salles est très compliquée, il remercie les pompiers qui prêtent leur salle pour certaines réunions.

☞ Ils ont reçu une demande de Point-virgule concernant la gestion de la bibliothèque. Les subventions ont été divisées par deux. Fabien BELOTTI et Claude CHAPPUIS ont reçu Marielle PAILLARD et Georges DALLEMAGNE à ce sujet. Ils souhaitent savoir si la commune pouvait revoir sa position pour la bibliothèque municipale. On finalise tout cela pour aller dans leur sens. Il s'agit notamment d'achat de livres pour l'école. Michel PETER trouve cela curieux, les subventions ont été votées il y a longtemps et c'est 4 mois après qu'ils viennent vers nous. Il a discuté avec Fabien BELOTTI, la rallonge ne sera pas du montant qu'ils demandent. Claude CHAPPUIS dit que tout cela relève du fonctionnement. Il faudrait créer une ligne budgétaire pour la bibliothèque. David PERAY rappelle que pour l'instant la commune ne paye pas de personnel, il faut profiter de cette chance. Claude CHAPPUIS ajoute que ce n'est pas une obligation d'avoir une bibliothèque mais c'est bien d'aller dans ce sens-là. Michel PETER conclue en disant qu'ils ont très bien expliqué leur projet et leur demande, c'était très bien construit. Claude CHAPPUIS dit qu'en tant association, il leur a reproché de ne pas faire de manifestations dans l'année pour le village. Emmanuelle JAN répond que toutes les associations ne proposent pas des activités toutes les semaines à la population alors que c'est le cas de Point-Virgule avec la bibliothèque. C'est ouvert à tous les habitants. Michel PETER confirme que c'est très utile aux habitants mais ce n'est pas une raison pour que ce soit mal géré.

Frédéric PERICARD demande où en est l'achat de vaisselles ? Claude CHAPPUIS répond que c'est en cours. On ne peut pas la faire gérer par l'Intersociété, ce serait trop compliqué pour les états des lieux et il leur faudrait des clés de la salle. Stéphanie LOVENJAK est étonnée, il avait été dit en réunion maire-adjoint que l'on n'achetait rien pour le moment car on ne pouvait pas organiser cela la première année. David PERAY confirme que c'est ce qui avait été dit. David PERAY rappelle qu'il est possible de louer de la vaisselle pour les associations qui en ont besoin, il est même possible de la rendre sale. Claude CHAPPUIS dit qu'on en reparlera en commission bâtiment.

Christian JOLIE demande si la commune a reçu une facture de la souris verte ? Il ne pense pas pourtant il a reçu le versement de la subvention sur le compte de l'association. La règle était que l'on payait sur justificatifs. La règle doit être la même pour tous. Il était prévu d'envoyer la facture de nos conférences courant décembre. Michel PETER dit que c'est une bonne remarque, il va clarifier cela. Claude CHAPPUIS en profite pour exprimer le fait que l'an prochain, en tant que président d'association, Christian JOLIE ne pourra pas voter le budget communal car son association touche des subventions. Cela mettrait en porte à faux le Conseil municipal. Christian JOLIE dit que ses propos sont déformés et que ce n'était pas l'objet de sa remarque. Claude CHAPPUIS répond que tout ceci sera discuté en commission association. Emmanuelle JAN confirme que tout cela sera vérifié. Christian JOLIE a transmis une fiche navette pour faire déplacer le tableau à la maison des sociétés, il demande où cela en est ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'est pas au courant. Charlotte BREUILH répond que la fiche est entre les mains des agents techniques mais qu'ils n'ont pas encore eu le temps de s'en occuper.

Commission éducation (Sandrine SHAW pour Patricia ALTHERR)

☞ 2 novembre 2015, réunion de la commission éducation :

Nous avons eu une réunion le 12 octobre avec tous les Atsems et personnes concernées par les NAP.

Bilan :

Garderie : l'entrée au bas de la cours des primaires. Tout va bien, le portail est fermé à 8H10 le matin et ouvert dès 16H40 le soir.

Cantine : c'est bien de faire rentrer les plus grands à midi au lieu de 11H30 avec les petits. Bien sûr depuis que la cantine se trouve à proximité de l'école, nous gagnons du temps au niveau de la prise des repas. Seul bémol, tout ce que la maison de retraite « les Cyclamens » faisaient, c'est maintenant à l'équipe de le faire : commande des repas et du pain (Evelyne), chauffer les plats, vaisselle, nettoyage des locaux (RéGINE qui le fait de 10H45 jusqu'à 14H). Il serait nécessaire d'avoir une personne à 20H par semaine en plus.

Les repas sont bons, les commandes correctes, peu de déchets.

Le logiciel pour les inscriptions a été mis en marche mais certaines choses sont à revoir et il faut du temps à certains parents pour s'en servir correctement.

Une demande a été faite par l'équipe : pouvoir se servir de l'ancien local garderie surtout lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid. Jusqu'à présent, c'est ce qui était fait : lorsque les petits revenaient de la garderie, ils allaient dans le local garderie lire ou jouer quand le temps était mauvais. Des tables et des jeux seront mis dans le local. Il semblerait qu'il reste des coussins, tapis et autres dans divers locaux ainsi que dans le sous-sol chez Charlotte. Celui-ci pourrait aussi servir le vendredi après-midi. Le conseil est-il favorable à cette demande ?

Vendredi 9 octobre : élection des représentants parents d'élèves.

Vendredi 16 octobre : semaine du goût organisé par le corps enseignant. Le matin prise d'un petit-déjeuner et les enfants ont fait du jus de pommes.

Prochaine réunion éducation : le jeudi 19 novembre à 20H30 où le « protocole de remplacement sera à revoir.

Conseil d'école : le mardi 17 novembre à 18H30

☞ Réunion le 15 octobre avec le groupe de pilotage.

NAP : pour cette première période, du scrapbooking, des arts plastiques, jeux collectifs et en maternelle, sieste, arts plastiques, ballade avec ramassage de noix, film le dernier jour. Dans certains ateliers, des enfants perturbent ceux qui veulent travailler.

Au sein du groupe de pilotage, il a été demandé :

- De fractionner les deux heures des Nap avec une petite pause, les enfants en cette fin de semaine ayant besoin de bouger et certains sont fatigués (14H- 14H50) puis (15H- 15H50)
- de retravailler les mots donnés aux parents afin de les informer en collaboration avec la directrice.
- De pratiquer deux activités différentes (2 X 1 heures) mais ceci n'est pas possible vu le manque d'animateur.
- Envisager peut-être des activités payantes
- De lancer un appel aux personnes désirant donner de leur temps pendant une heure le vendredi après-midi
- De rappeler aux parents, d'avertir lorsque leur enfant ne va pas aux NAP.

Pour cette seconde période, les mêmes ateliers en imposant un tournus aux enfants :

EX : ceux ayant fait du scrapbooking laissent la place aux autres

Un sondage va être distribué aux parents pour pouvoir reconduire l'activité « ski » comme l'année précédente ainsi qu'un questionnaire sur leur ressenti pour la première période.

Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

☞ RAS, prochaine réunion ce jeudi.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☞ Claude CHAPPUIS dit qu'il n'y a pas eu grand-chose. Pour ceux qui ont lu le bel article de Christian JOLIE dans le Petit Chalaisien, il a oublié de préciser que dans la redevance incitative est compris l'accès gratuit aux déchetteries publiques. Certaines vont même être agrandies. Brigitte FLEURY demande s'il y a besoin d'un badge ? Claude CHAPPUIS répond que cela viendra en même temps que les containers semi-enterrés.

Il aura beaucoup à dire la prochaine fois concernant l'eau et l'assainissement.

Christian JOLIE avait posé une question la dernière fois concernant le coût de l'étude sur les projets de territoire ? Claude CHAPPUIS lui demande s'il en a entendu parler en Conseil Communautaire ? Christian JOLIE répond que non mais il n'est pas délégué communautaire, il n'a pas accès aux mêmes contacts. Claude CHAPPUIS répond que c'est une enveloppe, c'est flou. Christian JOLIE demande à nouveau le coût de l'étude qu'il veut connaître. Claude CHAPPUIS lui répond qu'il va se renseigner. Christian JOLIE l'en remercie.

Délibérations

Délibération 84-2015

Objet : Eau pluviale – Autorisation de passage pour canalisation d'assainissement - Promesse de concession de tréfonds.

Vu le modèle de convention présent en annexe ;

Dans le cadre des travaux d'installation d'une canalisation d'eau pluviale au lieu-dit Sanfely, le tracé de ce réseau emprunte plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- A 251 appartenant à Mrs FAVRE.
- A 250 appartenant à Mme GURLIAT
- A 249 appartenant à Mme BLAZER
- A 248 appartenant à Mr HOFER
- A 384 appartenant à la famille DALLEMAGNE

Des conventions autorisant le passage de la canalisation d'assainissement avec promesse de concession de tréfonds doivent être passées avec les différents propriétaires afin de définir les obligations de chaque partie.

Chaque convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les servitudes sont accordées à titre gratuit sauf pour les conjoints FAVRE (cf. délibération 85-2015) .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 voix pour et 1 voix contre) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions portant autorisation de passage d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales de l'espace Sanfely avec les propriétaires des différentes parcelles concernées.

Débat : Christian JOLIE demande pourquoi c'est gratuit pour les uns et pas pour les autres ? Claude CHAPPUIS répond que les autres habitants n'ont rien demandé. Ils ont compris que c'était pour l'intérêt général. David PERAY ajoute que les propriétaires pourront même se brancher un jour sur cette canalisation, ce qui est un avantage. Michel PETER et Christian JOLIE débattent sur l'objet de la délibération. Valérie BURINE fait un point concernant le droit de ce genre de convention.

Délibération 85-2015

Objet : Eau pluviale - Indemnité pour servitude de passage sur la parcelle A 251 appartenant aux conjoints Favre.

Dans le cadre des travaux d'installation d'une canalisation d'eau pluviale au lieu-dit Sanfely, le tracé de ce réseau a emprunté plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés (cf. délibération 84-2015).

Les propriétaires de la parcelle A 251 ont demandé à toucher une indemnité pour le passage de la canalisation d'eau pluviale sur leur terrain.

Il a été convenu et négocié de leur verser 1 000€ soit 500€ à Monsieur FAVRE Christophe et 500€ à Monsieur FAVRE Eric.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (5 voix contre, 6 voix pour, 3 abstentions) :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 500€ à Monsieur FAVRE Christophe et 500€ à Monsieur FAVRE Eric afin de les indemniser pour le passage de la canalisation d'eau pluviale sur leur terrain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Débat : Claude CHAPPUIS résume la négociation qui a eu lieu avec les propriétaires. Les élus en débattent. Ils tiennent à remercier les habitants qui ont un sens commun du village et n'ont rien demandé pour le passage des canalisations.

Délibération 86-2015

Objet : Voirie – Travaux de mise en esthétique de Mucelle – Proposition d'honoraires pour Archigraph.

Vu le devis présenté en annexe ;

Les travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Mucelle vont être entrepris prochainement et vont être réalisés en plusieurs tranches sur plusieurs années.

Cette étude réalisée par Archigraph avait été approuvée par la délibération n°07-2013. Cette délibération concernait les missions 1 et 2.

La mission 3 consistait à choisir Archigraph en tant que maître d'œuvre du projet afin qu'il réalise l'avant-projet sommaire, le dossier de consultation des entreprises et la réalisation et le suivi des travaux. Ses prestations sont fixées à 3,4% du montant HT des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre) :

APPROUVE le choix de l'entreprise Archigraph en tant que maître d'œuvre.

APPROUVE la proposition d'honoraires d'Archigraph de 3,4% du montant HT des travaux à réaliser.

Débat : Stéphanie LOVENJAK demande si cette entreprise est fiable ? Frédéric PERICARD répond que oui, l'avantage est qu'ils connaissent parfaitement le quartier et les emplacements souterrains. Sandrine SHAW demande quel est le % par rapport aux concurrents ? Charlotte BREUILH répond que le pourcentage n'est pas le même en construction et en voirie, en général les architectes prennent 9.5%. Michel PETER demande si les travaux ont été évalués ? Charlotte BREUILH répond que les prix seront fixés lors de l'APD et du lancement du marché public. Christian JOLIE ajoute qu'on parle d'un pourcentage sur un montant qui n'a pas été défini. Claude CHAPPUIS répond que la commune n'est pas partie pour dépenser 500 000€, on va faire à l'économie, pas de pavé par exemple, on serait plus dans les 300 000€ David PERAY répond que le montant est fixe, ils fonctionnent tous comme ça. Jean-Pierre SZWED ajoute que comparé à Atelier 3, ce pourcentage est très bas.

Délibération 87-2015

Objet : Logements sociaux – Rue du Jura – avis de la commune concernant la vente des pavillons.

Le 13 octobre 2015, la commune a reçu un courrier émanant de la SEMCODA concernant les logements sociaux de la rue du Jura. Ils sollicitent l'avis de la commune sur le principe de mise en vente des 12 pavillons situés lotissement du Jura.

L'offre de vente serait faite en priorité aux locataires en place. Si ceux-ci ne souhaitent pas acquérir le bien, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

La cession de ce patrimoine social doit impérativement être soumise à l'accord de notre commune, tant pour des raisons réglementaires que partenariale avec la SEMCODA.

Si un avis favorable était donné par le Conseil municipal pour autoriser une telle opération, il conviendrait que la commune apporte ce terrain en pleine propriété à la SEMCODA, la situation foncière de cet ensemble immobilier ne permettant pas à la SEMCODA de vendre les bâtiments (bail à construction).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

REFUSE la mise en vente par la SEMCODA des 12 pavillons situés rue du Jura.

Débat : Stéphanie LOVENJAK donne son avis, elle est contre la vente des pavillons. Les communes de plus de 3500 habitants sont taxées si elles ne respectent pas les 20% de logements sociaux. Challex doit donc garder les siens si jamais le seuil du nombre d'habitant était abaissé. Elle rappelle que « nous ne sommes que de passage ici » en tant qu'élus. Il y a 627 logements sur la commune dont 29 logements sociaux soit 5%. La SEMCODA a fait cette demande car un locataire travaillant en suisse souhaiterait acheter. Si l'on vend ces logements, on serait obligé d'en reconstruire. C'est positif pour la commune de pouvoir proposer des logements à des prix accessibles. Sandrine SHAW demande pourquoi ces habitants sont dans un logement social ? Stéphanie LOVENJAK répond que leur situation a évolué au fil des ans, avant ils travaillaient en France, la SEMCODA leur fait payer un loyer en conséquence. Michel PETER ajoute que si la commune passe un jour le seuil du nombre d'habitants, il lui manquera des logements sociaux. Claude CHAPPUIS rappelle qu'à l'époque la commune avait acheté le terrain pour créer du logement social en partenariat avec la SEMCODA. Brigitte FLEURY ajoute que ce n'est pas normal de récupérer de l'argent là-dessus. Frédéric PERICARD dit qu'aujourd'hui cette situation ne serait plus possible. Claude CHAPPUIS ajoute qu'avant au bout de 20 ans, les logements revenaient à la commune. Stéphanie LOVENJAK pense que pour la SEMCODA, ils ne sont pas à vendre, ils nous posent la question en tant que propriétaires fonciers.

Délibération 88-2015

Objet : Délibération centre enregistreur SNE.

Dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, la mise en place d'un dossier unique de demande de logement social sera instituée à compter du 1er janvier 2016. Le dossier unique permet aux demandeurs de ne déposer plus qu'un seul dossier, enregistré et numérisé dans le Système national d'enregistrement (SNE). Ce dossier est valable pour tous les bailleurs et communes demandés.

À compter de cette date, le seul moyen d'accès aux dossiers de demande en cours sera d'être connecté au SNE. Deux statuts sont prévus, sur lesquels il sera possible de se positionner ultérieurement :

- consultant (accès aux informations mais pas d'intervention possible sur le dossier numérique, confiée à un mandataire)
- ou centre enregistreur assurant toutes les missions (saisie des dossiers, suivi et mise à jour).

Une réflexion est en cours à l'échelle du Pays de Gex pour rechercher une répartition équilibrée des centres enregistreurs sur le territoire dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social, étant précisé que les bailleurs sociaux sont obligatoirement centres enregistreurs.

L'article R.441-2-1 du code de la construction et de l'habitation prévoit que les collectivités territoriales souhaitant être service enregistreur doivent prendre une délibération en ce sens. Une convention est ensuite signée avec l'État, formalisant la connexion au SNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix contre, 2 abstentions, 1 voix pour) :

- **Refuse** de devenir centre enregistreur par le biais du système national d'enregistrement (SNE) conformément à l'article R.441-2-1 du code de la construction et de l'habitation, à compter du 1^{er} janvier 2016. La commune restera donc « consultant » (accès aux informations mais pas d'intervention possible sur le dossier numérique confiée à un mandataire).
- **N'autorise pas** le Maire à signer la convention avec l'État relative à ce dossier

Débat : Sandrine SHAW dit que cette délibération n'est pas claire, qui est enregistreur ? Challex ou la CCPG ? Claude CHAPPUIS répond que pour l'instant c'est la commune. Brigitte FLEURY ajoute que l'on a actuellement un droit de regard sur les demandes. Pourrions-nous le conserver ? Stéphanie LOVENJAK répond que la commune gardera toujours le dernier mot. La CCPG serait un centre collecteur, on continuerait à voir le dossier et y mettre qui on veut. Brigitte FLEURY rappelle qu'on parle de décentralisation. Valérie BURINE ajoute que la loi ALUR est une bombe à retardement. Il n'y a pas encore eu de décret d'application. On crée un millefeuille supplémentaire. Claude CHAPPUIS trouve positif qu'un demandeur puisse demander partout. Valérie BURINE trouve qu'il est préférable qu'il fasse un choix de communes comme c'est le cas actuellement. Claude CHAPPUIS ajoute que la CCPG essaie de prendre des prérogatives supplémentaires et de placer les agents qu'elle recrute. Brigitte FLEURY affirme que les bailleurs sociaux sont gagnants. Christian JOLIE demande ce qu'il en est pour le secrétariat ? Charlotte BREUILH répond que ce serait similaire, Mylène BONOLA enregistre et suit déjà tous les dossiers. Christian JOLIE pense que ce serait un plus pour rendre service aux demandeurs, il y aura certainement un meilleur suivi des dossiers. Stéphanie LOVENJAK pense la même chose, elle craint qu'ils récupèrent cela, elle espère que la commune aura le choix. Christian JOLIE dit qu'il est bien de créer une uniformité des demandes dans un souci de simplification. Stéphanie LOVENJAK dit qu'actuellement ils déposent un dossier au bailleur plus à chaque mairie concernée.

Délibération 89-2015

Objet : Rétrocession pour 1€ symbolique de la rue des Noisetiers à la commune de Challex.

En date du 8 juillet 2015, la SEMCODA a mandaté la SCP GAUVIN-BERROD-NASTORG pour établir un acte de rétrocession au profit de la commune, de deux parcelles de voirie cadastrées B n°1799 et 1789. Il s'agit de la rue des Noisetiers située entre le chemin des Charmilles et le chemin de Champs Journet. Cette voie dessert les logements sociaux de l'opération Champs Journet.

La commune s'était engagée par courrier, le 10 octobre 2012, à récupérer cette voie lorsqu'elle serait achevée.

Ladite rétrocession aura lieu à l'euro symbolique et les frais d'actes notariés seront à la charge de la SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) :

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées B 1799 et B 1789 correspondant à la rue des Noisetiers pour un montant de 1€ symbolique de la SEMCODA à la commune de Challex

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession correspondant.

Débat : Claude CHAPPUIS a dû négocier les frais de notaires, la SEMCODA les prend désormais en charge. Michel PETER ajoute qu'il est dommage qu'à l'origine, la lettre de 2012 ne le précise pas. Christian JOLIE demande quel est

l'intérêt de la commune ? Claude CHAPPUIS répond que la commune a créé des logements sociaux avec eux, nous étions contents de les trouver. Brigitte FLEURY demande s'il y a un lien entre la rue des Noisetiers et l'Ecureuil ? Claude CHAPPUIS répond que non.

Frédéric PERICARD ajoute qu'il faudrait demander au lotissement de Mucelle de mettre un panneau avec le nom du lotissement car tout le monde cherche tout le temps ce lotissement. Claude CHAPPUIS est en discussion à ce sujet avec Mr BEAUMONT.

Les élus décident de voter d'abord la délibération 91-2015 puis ensuite la 90-2015.

Délibération 90-2015

Objet : Modification du règlement de la structure communale « Accueil périscolaire, Temps d'Activités Périscolaires et restaurant scolaire ».

Vu l'avis favorable des membres de la commission éducation,

Vu le règlement présenté en annexe,

Ce document a déjà été approuvé lors de la délibération n°36-2015 du 1^{er} juin 2015, cependant de nouvelles modifications y ont été apportées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions) :

- **APPROUVE** les modifications du règlement du périscolaire.

Débat : pas de débat.

Délibération 91-2015

Objet : Tarifs du périscolaire : cantine et garderie.

Vu l'avis de la commission éducation ;

Vu la délibération n°63-2015 du 13 juillet 2015 ;

A la suite de problème de compréhension, le tableau du quotient a dû être réétudié :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	TICKET OCCASIONNEL OU D'URGENCE
A	De 0 à 500	3,50 Euros	7 Euros
B	De 501 à 710	4,10 Euros	7 Euros
C	De 711 à 1070	4,60 Euros	7 Euros
D	De 1071 à 1370	4,90 Euros	7 Euros
E	De 1370 à 5000	5,20 Euros	7 Euros
F	+ de 5000	7 Euros	7 Euros
G	Hors commune	8,00 Euros	8 Euros

Pour rappel : en l'absence de documents officiels permettant de calculer le quotient familial, le tarif maximum sera appliqué c'est-à-dire 7€ (8€ pour les élèves n'habitant pas la commune) pour un repas.

Comment calculer les tranches du quotient familial

Revenu fiscal de référence : 12 = un résultat divisé par le nombre de parts = Tranches

1 adulte = 1 part

1 enfant = 0,5 part

Ex : 1 couple + 2 enfants = 3 parts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions) :

FIXE et MODIFIE les tarifs du restaurant scolaire comme vu ci-dessus ;

Débat : Sandrine SHAW explique que ce document a été travaillé en commission, ils n'avaient pas prévu certaines incompréhensions. Brigitte FLEURY dit que le prix de la tranche F est élevé, elle remet en question le ticket occasionnel. Claude CHAPPUIS répond qu'il faudra garder cette remarque pour la prochaine rentrée. Michel PETER confirme que tout

ceci peut être revoté l'an prochain. Christian JOLIE dit qu'effectivement le tableau a été simplifié, il aurait pu l'être encore plus en enlevant la troisième colonne. Une simple phrase aurait suffi pour résumer cette colonne. David PERAY ajoute que peu de gens sont concernés par ces tranches.

Délibération 92-2015

Objet : Décision budgétaire modificative n°6

Une DM est nécessaire pour approvisionner l'opération 373-2313 relative à la construction de la cantine garderie. La somme de 73 619.58 € manque au budget.

Il est donc proposé de prendre :

- 60 000€ sur l'article 377-2313 correspondant à l'opération de rénovation de l'ancienne salle des fêtes ;
- 13 619.58€ sur l'article 374-2313 correspondant à la rénovation de la mairie :

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313-377	Rénovation ancienne salle des fêtes	- 60 000.00	
2313-374	Agrandissement rénovation mairie	- 13 619.58	
2313-373	Construction cantine-garderie	+ 73 619.58	
	TOTAL	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions) :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Michel PETER explique que cette année lors de l'élaboration du budget, on a regardé les dépenses de l'an passé et la délibération initiale qui annonçait 236 000€ TTC C'était une erreur car le marché public était plus élevé soit 273 000€ plus 20 000€ d'agrandissement et l'avenant pour la cloison. On aurait dû budgéter plus, la délibération a été mal interprétée, c'est une erreur. Nous devons donc corriger cela par cette DM. On prend ainsi dans les budgets non réalisés de cette année. Brigitte FLEURY dit que si l'on prend cet argent, il n'y sera plus. David PERAY confirme que les travaux ne se réaliseront pas cette année. Brigitte FLEURY dit qu'il faudra re-budgéter les sommes. Michel PETER ajoute que normalement, on n'aurait pas eu le budget cette année pour ces projets. Claude CHAPPUIS ajoute que l'opération a été créée pour faire les travaux, cela sera reporté à l'année prochaine. Michel PETER conclue qu'une mauvaise écriture nous a fait penser que l'on avait plus de budget que prévu.

Délibération 93-2015

Objet : Attribution du lot pour le marché à procédure adapté (MAPA) pour la création d'une cantine/garderie.

Vu la délibération n°78-2014 :

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°78-2014 dont le montant correspondant à l'option 2a était erroné. Il était indiqué 30 151.20€ TTC alors qu'il s'agit en fait de 20 601.60€ TTC.

Dans le cadre du projet de création d'un bâtiment industrialisé pour y installer la garderie en 2014, le marché public a été lancé le 11 août 2014.

Le projet comprend 1 seul lot.

La commission MAPA s'est réunie le 29 août 2014 à 17h.

Après avoir étudié l'offre unique reçue, la commission propose de choisir l'entreprise OBM Construction pour un montant de 227 832€ HT soit 273 398,40€ TTC.

Avec les options suivantes :

- *Option 1, Chauffage par radiateurs, 1 230€ TTC.*

- *Option 2a, Extension futur possible solution « A », 20 601.60€ TTC.*
- *Option 2b, Extension futur possible solution « B », 72 944,40€ TTC.*
- *Option 3, Revêtement de sol « carrelage », 0€ TTC.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le choix de l'entreprise OBM CONSTRUCTION pour le projet d'agrandissement de l'école.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

FAIT LE CHOIX des options suivantes :

- *Option 1, Chauffage par radiateurs, 1 230€ TTC*
- *Option 2a, Extension futur possible solution « A », 20 601.60€ TTC.*
- *Option 3, Revêtement de sol « carrelage », 0€ TTC.*

Débat : pas de débat.

Questions diverses

☞ Inauguration de la salle d'animation : Claude CHAPPUIS explique que l'on commence à voir le bout des travaux. La réception aura normalement lieu le 12 novembre. Les élections régionales ont lieu le 6 et 13 décembre ; il serait bien d'inaugurer cette salle avant cette date soit le 28 novembre. Il demande l'avis du Conseil municipal. Sophie COLLET est embêté car elle aurait aimé l'annoncer dans le Petit Challaisien, elle avait un article prévu à ce sujet. Claude CHAPPUIS répond que l'on fera passer un flyer pour les habitants. Claude CHAPPUIS ajoute que cette inauguration ne serait que pour les habitants, on présenterait aux officiels la salle lors des vœux du Maire. Sophie COLLET peut voir pour faire le Petit Challaisien plus tôt. David PERAY dit que c'est tendu. Claude CHAPPUIS répond que l'on aurait dû prendre les rênes plus tôt. Michel PETER ajoute que les challaisiens peuvent comprendre que l'inauguration soit décalée. Claude CHAPPUIS dit qu'alors on n'inaugure pas la salle, on y fera seulement le bureau de vote. Frédéric PERICARD veut savoir ce qu'il en est de la salle. Claude CHAPPUIS lui répond qu'à l'heure actuelle, ils ne l'auront pas. Frédéric PERICARD répond que Claude CHAPPUIS s'était pourtant engagé.

☞ Repas de Noël : débat sur l'endroit où sera fait le repas. La date du 5 décembre à 19h30 est arrêtée.

Prochain Conseil municipal le 7 décembre 2015

La séance est levée à 23h30.